

## AVIS PUBLIC

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

### **Dépôt rapport financier 2022**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, conformément à l'article 176.1 du Code municipal, lors d'une séance ordinaire du conseil, laquelle se tiendra le **18 juillet 2023, à 19 h 30**, en la salle habituelle des délibérations, seront déposés le rapport financier de la Municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, ainsi que le rapport du vérificateur.

Le lien pour accéder à la rencontre sera disponible, avec l'ordre du jour, sur notre site Internet à [www.st-damien.com](http://www.st-damien.com).

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le dépôt du rapport financier.

Donné à Saint-Damien, le 11 juillet 2023.



Hugo Allaire  
Directeur général et greffier-trésorier